



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs zoologiques

Question écrite n° 46168

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante du parc zoologique de Paris au bois de Vincennes. Pour des raisons de sécurité, le parc est en effet partiellement fermé au public depuis plusieurs semaines. Sont notamment concernés par cette fermeture la fauverie, l'ourserie, huit galeries publiques et plusieurs cheminements dont l'état de délabrement est préoccupant. Une partie des espèces animales a même dû être évacuée vers d'autres établissements. Après soixante-dix années d'existence, le seul parc public animalier de Paris est en attente depuis de très nombreuses années d'une opération de rénovation. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour permettre la sauvegarde et la rénovation du parc zoologique du bois de Vincennes qui constitue un élément du patrimoine à part entière auquel le public est légitimement attaché.

Texte de la réponse

La situation du parc zoologique de Paris retient l'attention de mon département ministériel depuis de nombreuses années. Dès 1993, des moyens ont été alloués au Muséum national d'histoire naturelle afin de lui permettre de procéder à la rénovation du grand rocher de Vincennes. Le Muséum ayant par ailleurs élaboré en 1998 un programme de rénovation de ses différentes implantations, programme qu'il a actualisé début 2004, des financements lui sont accordés depuis l'année 2000, en fonction des moyens ouverts en lois de finances, afin de lui permettre de mener des travaux selon les priorités qu'il définit. Un accord interministériel sur l'ensemble du plan de rénovation actualisé du Muséum, au sein duquel la situation du parc zoologique est d'ores et déjà ciblée comme étant particulièrement sensible, sera sollicité en 2005 par mon département ministériel. Le ministère de l'éducation nationale veillera avec la plus grande attention aux échanges que l'équipe de direction conduira avec les personnels du parc zoologique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46168

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6730

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8122